

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16001**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Sciences Humaines et Sociales Mention Sciences de l'éducation et de la Formation Spécialité Encadrement des services de santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Jean Jaurès - Toulouse 2 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Chancelier des Universités, Président de l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333n Etudes et projets de cursus de formation et de méthodologies éducatives, 333p Organisation et administration de services et de centres de formation, 333r Inspection, évaluation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui exerce des missions d'encadrement dans le secteur particulier de la santé. Dans le domaine de la formation, il analyse les besoins et définit les actions de développement professionnel continu et les actions de formation classique. Il est en charge de l'évaluation des agents. Il définit les prospectives d'évolution pour les personnels. Dans le domaine du management, ce professionnel analyse une situation complexe, repère le système de contraintes et de ressources, les points d'appui pertinent pour l'action et l'aide à la décision. Il pilote une équipe, développe et gère des réseaux professionnels. Il organise et met en place les modalités de fonctionnement de la structure. Il peut être en charge de la planification des activités du service (répartition du personnel, utilisation de matériel, ...) selon le projet d'organisation du service. Il élabore ou fait évoluer les pratiques, les procédures d'hygiène, de sécurité, de vigilance sanitaire, en contrôle l'application par le personnel et lui apporte un appui technique. Il informe l'usager et son entourage, sur le fonctionnement du service ou lors de conflits, ...

Il renseigne les supports de suivi d'activité, identifie les écarts et propose les axes d'évolution.

- conseiller, expertiser, et aider à la prise de décision politique dans le champ d'action concerné
- élaborer des projets et des actions dans le champ de la santé
- concevoir, piloter, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs de formation et de professionnalisation dans le champ de la santé
- mener des interventions socioéducatives (expertise, conseil, audit, évaluation...) en réponse à des commandes sociales
- assumer des responsabilités dans le domaine de l'éducation, de la formation ou de l'insertion professionnelle (pilotage, GRH...)
- piloter une équipe, développer et gérer des réseaux professionnels au regard des besoins locaux
- créer et à adapter les conditions de l'efficacité, de l'innovation et de la motivation des agents
- utiliser les NTIC pour effectuer la veille documentaire, scientifique et technique
- communiquer efficacement en français de façon claire et non ambiguë
- travailler en équipe et dans le cadre de recherches collaboratives, partenariales
- compétence éthique
- mobiliser la culture scientifique générale (épistémologie, théorie et méthodologie) des SHS et celle plus spécialisée des objets de recherche relevant des Sciences de l'Éducation (éducation, formation, professionnalisation...)
- maîtriser les méthodologies et les techniques de recherche (recueil et traitement de données bibliographiques et d'enquête)
- valoriser les travaux de recherche (communications pédagogique et sociale, vulgarisation, diffusion élargie, articles scientifiques,...)
- concevoir, piloter, mettre en œuvre et évaluer un projet de recherche (tout type de recherche : praxéologique, recherche-action, recherche opérationnelle...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Établissements publics ou privés

Secteurs de la santé

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- formateur / formatrice de formation professionnelle
- formateur / formatrice de formation paramédicale
- consultant(e) en formation d'adultes, en ingénierie de formation, en ingénierie pédagogique
- consultant(e) interne en formation
- adjoint / adjointe au responsable des ressources Humaines
- responsable de la gestion des Ressources humaines
- directeur/directrice adjoint(e) d'établissement pour personnes adultes dépendantes ou de structures sociales
- cadre de santé , cadre de santé sage -femme , cadre supérieur de santé(pour les professionnels du soin)

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

K2101 : Conseil en formation

M1503 : Management des ressources humaines

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :****Pré-requis :**

Pour l'accès au M1 : être titulaire d'une licence en sciences de l'éducation ou à défaut en sciences humaines et sociales. Avoir obtenu de la commission ad hoc la dispense de titre requis suite à une VA.

Pour l'accès au M2 : être détenteur de 60 points ECTS obtenus dans un (des) cursus reconnus par la spécialité.

À défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)

au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :**Master 1****Semestre 7**

UE 140 : Éducation Formation et Pratiques sociales (18 ECTS ; 50h)

UE 141 : Épistémologie, méthodologie en Sciences de l'Éducation -1 (3 ECTS ; 25 h)

UE 142 : Analyse de situations d'Éducation, de Formation ou d'Insertion (EFI) (3 ECTS ; 25 h)

UE 143 : Construction du projet (3 ECTS ; 25 h)

UE 144 : Langue (3 ECTS ; 25 h)

Semestre 8

UE240 : Mémoire et séminaire de recherche (18 ECTS ; 50h)

UE 241 : Étude de rapports d'experts en lien avec une spécialité (3 ECTS ; 25 h)

UE 242 : Pratiques de communication écrite et orale, (3 ECTS ; 25 h)

UE 243 : Épistémologie, méthodologie en Sciences de l'Éducation -2 (3 ECTS ; 25 h)

UE 244 : Langue (3 ECTS ; 25 h)

Master 2**Semestre 9**

UE 350 : Contrôle de Gestion, Télésanté et Télémédecine (6 ECTS ; 25 h)

UE 351 : Psychologie de la Santé (6 ECTS ; 25 h)

UE 352 : Évaluer et former pour piloter les services de santé (6 ECTS ; 25 h)

UE 353 : Epistémologie/Méthodologie (3 ECTS ; 25 h)

UE 354 : Diffusion et valorisation de la recherche (3 ECTS ; 25 h)

UE 355 : Outils informatiques appliqués aux Sciences de l'Éducation (3 ECTS ; 25 h)

UE 356 : Langue (3 ECTS ; 25 h)

Semestre 10

UE 450 : Stage / Mémoire (21 ECTS ; 50h)

UE 451 : Sociologie de la santé, de la maladie et du système de soins (3 ECTS ; 25 h)

UE 452 : L'éthique en santé publique, approches pluridisciplinaires (3 ECTS ; 25 h)

UE 453 : Mise en œuvre de démarches prospectives (3 ECTS ; 25 h)

Modalités d'évaluation :

Les évaluations se font par écrit et oralement pour l'ensemble des UE et à travers la soutenance d'un mémoire de fin d'études. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé sans limitation de durée.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 portant création du diplôme national de master, publié au J.O. du 27/04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (J.O. n° 98 du 26 avril 2002, p. 7513)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle- OVE

<http://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/universite/organisation/services/observatoire-de-la-vie-etudiante-et-de-l-insertion-professionnelle-ove--5418.kjsp?RH=services>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr/>

<http://sciences-education.univ-tlse2.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse - Jean Jaurès

5 Allées Antonio Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Toulouse - Jean Jaurès / UFR Sciences, Espaces, Sociétés / Département Sciences de l'Education et de la Formation

Historique de la certification :

Changement de nom de l'«Université de Toulouse II - Le Mirail» en «Université Toulouse - II» conformément à l'article D 711-1 du code de l'Éducation (modifié par les décrets nos 2013-805 du 3 septembre 2013 et 2014-1038 du 11 septembre 2014).

Utilisation du nom d'usage «Université Toulouse - Jean Jaurès» selon le vote du Conseil d'Administration de l'Université Toulouse - II en date du 25 mars 2014.